1841
9 Novembre

Jacques
mius
~~Redoit~~
~~4. part~~
et
Marie Henriette
Doucet

Jacques Mius, fils légitime de Nicols Mius et d'Anastasie Doucet de S^te^ Anne -------- D'une part -------
et Marie henriette doucet fille d'Edoire
Doucet et de margueritte le blanc dautre
part, ce qui nous avons publié les bans aus
prones de trois messes paroissialles Sans qu'il
se fait trouvé aucun Empaichement canonique
et après les avoir dispencé d'un double Empaich
de consenguinité au troisieme, et au quatrieme
degré j'ai Réçu leur consentement mutuel et
leur ai donné la bénédiction mutuelle dans
l'Eglise de cette paroisse en presence de réal
mius, et d'Edoire doucet qui ont declaré ne
Savoir Signer Goudot
curé

---

9 Novembre
Redoit
4 p.
Cyrille Moulaison
et
Rosalie Mius

l'an mil huit Cents quarante un le neuf
novembre Ciril Moulaison Veufre
Defunte Cécile tibeau d'une part et
Rosalie Mius fille de chrisostome mius
et de Marie frontin d'autre part de qui
nous avons publié les bans aus prônes
de trois messes paroissialles Sans qu'il se
soit trouvé aucun Empaichement
canonique, et après les avoir dispence du
double Empaichement de consenguinite
au troisieme, et au quatrieme j'ai Réçu leur
consentement mutuel, et leur ai donné la
bénédiction nuptialle dans l'Eglise de
cette paroisse en presence, de Grégoire mius
et d'ambroise, mathias, et luc moulaison
qui ont declaré ne savoir signer
Goudot
curé

---

lan mil huit Cents
quarante un le nef novembre